Projet de loi 6366

relative à l'activité de Family Office et portant modification de:

- la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier,

- la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

---------------------------------------------------------------------------------------------

Le projet de loi vise à donner à l’activité de *Family Office* un statut légal en définissant les activités de Family Office qui doivent faire l’objet d’une régle­mentation spécialisée, c’est-à-dire celles nécessairement en relation avec des actifs financiers ou en relation avec des professionnels du secteur financier.

Le projet de loi entend répondre à un besoin du marché en créant les conditions nécessaires à l’émergence au Luxembourg d’une nouvelle catégorie de pro­fessionnels. Son ambition est de positionner le Luxembourg comme centre d’excellence de l’activité de Family Office et de mettre en place la première réglementation de cette activité en Europe. Cette nouvelle catégorie de professionnels doit être comprise comme un maillon complémentaire et néces­saire à l’industrie du private banking au sens large.